

*Tout savoir  
sur...*

## DÉCLIC SEUIL

Pour épargner  
sans y penser

### Qu'est-ce que Déclic Seuil ?

Déclic Seuil est un service « intelligent » de virements automatiques de votre compte bancaire vers vos comptes d'épargne ou ceux de vos enfants.

### Que permet-il ?

Déclic Seuil vous permet d'épargner régulièrement sur un compte d'épargne tout en conservant un montant minimum sur votre compte bancaire, sans risque de découvert.

### Comment fonctionne-t-il ?

- Vous demandez la mise en place de Déclic Seuil soit en agence, soit en ligne sur Internet, soit par téléphone.
- Vous choisissez la périodicité de vos virements et déterminez le solde devant rester sur votre compte bancaire (305 EUR minimum) après réalisation du virement. Le montant du virement ne peut être inférieur au versement minimum réglementaire du livret bénéficiaire. Tous les livrets et comptes d'épargne sont éligibles à Déclic Seuil.
  - Votre virement s'effectue en totalité, partiellement ou pas du tout, en fonction de votre trésorerie. Déclic Seuil ne se déclenche que si le compte débité présente un solde créditeur supérieur au seuil défini.
  - Le montant des virements doit être au minimum de :
    - 15 EUR pour les Livret A, Livret Jeune, Livret Eurokid et Livret BFM Avenir ;
    - 45 EUR pour les Livret de Développement Durable, Livret d'Épargne Populaire, Compte Sur Livret, Livret Épargne Plus et Livret Sogémonde Epargne ;
    - 75 EUR pour le Compte Épargne Logement.
  - La périodicité du virement est mensuelle ou par quinzaine. Le virement s'effectue le dernier jour ouvré de la quinzaine concernée.
- Vous pouvez également épargner en « cascade », c'est-à-dire successivement sur plusieurs livrets ou comptes d'épargne, jusqu'à 3 comptes. L'alimentation se fait dans l'ordre de priorité indiqué (le Compte Sur Livret étant automatiquement le dernier compte alimenté s'il est choisi).
- Vous avez la possibilité de modifier à tout moment la date, la fréquence et le montant de vos versements.

### Quels sont ses atouts ?

- **Un service qui facilite l'épargne :** les virements de votre compte bancaire vers vos comptes d'épargne sont automatiques. Vous vous constituez une épargne sans y penser et sans prendre le risque d'être débiteur sur votre compte bancaire.
- **Un service simple à mettre en place et souple à utiliser :** vous choisissez la périodicité, le montant du virement, celui du solde devant rester sur le compte bancaire ainsi que le produit d'épargne à alimenter. Vous pouvez modifier ces choix à tout moment.

# DÉCLIC SEUIL

## Qui peut en bénéficier ?

Toute personne physique titulaire d'un compte bancaire Société Générale quels que soient son âge et son lieu de résidence monétaire et fiscale.

## Quel est son coût ?

Gratuit pour les moins de 25 ans.

Sur abonnement pour les plus de 25 ans : référez-vous à la brochure tarifaire en vigueur pour obtenir le détail de la tarification.

## Vos questions/Nos réponses

### ***Concrètement, comment le service Déclic Seuil fonctionne-t-il ?***

Vous souhaitez réaliser des versements réguliers sur votre livret d'épargne, par exemple 50 EUR tous les mois de votre compte bancaire vers votre Livret A, tout en conservant un minimum de 500 EUR sur votre compte bancaire. Un virement sera effectué automatiquement, en totalité si vous avez 550 EUR sur votre compte bancaire, partiellement si vous avez entre 500 et 550 EUR. Si vous avez moins de 500 EUR sur votre compte bancaire, le virement ne sera pas effectué.

### ***J'ai un problème de trésorerie ce mois-ci, que puis-je faire ?***

Si le solde de votre compte bancaire est inférieur au montant minimum de virement, le virement automatique ne s'effectuera pas. Vous pouvez cependant contacter votre conseiller pour modifier à tout moment la date, la fréquence et le montant de vos versements.

DEVELOPPONS ENSEMBLE  
L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale, DCM/CCM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18,  
SA au capital de 1 006 509 557,50 EUR - 552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 Paris.